

Date de la convocation :
30/09/2020
Date d'affichage :
07/10/2020

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 OCTOBRE 2020**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Jessica CLEISS, Gabrielle EHRETSMANN, Cyrille HAEHNEL, Olivia HUMANN, Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNO, Jérôme LEFEVRE, Christian VOEGELE

Invité, mais absent excusé : Lieutenant Gaël CADARIO, Commandant de la communauté de brigades de Bouxwiller – La Petite Pierre (point 02)

Absents excusés : /

Le secrétaire de séance est désigné par Monsieur le maire : Madame Marie-Hélène BEINSTEINER

ORDRE DU JOUR

01. *Approbation du PV de la réunion du C.M. du 8 septembre 2020*
02. *Intervention extérieure de la gendarmerie : participation citoyenne*
03. *Prise de décision : SIVU*
04. *ATC : mise en demeure avant mandatement d'office*
05. *Plaques de rues bilingues*
06. *Téléphone et fibre au clubhouse de l'A.S.W.*
07. *Commission de contrôle électoral : désignation d'un conseiller municipal titulaire et suppléant (annule et remplace la délibération du 8 septembre 2020)*
08. *Location du logement social au-dessus de l'école*
09. *Divers*

01. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 8 septembre 2020

Remarques : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité des membres présents lors du conseil de ce jour.

Nombre de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

02. Intervention extérieure de la gendarmerie : participation citoyenne

Point remis à une séance ultérieure sans date, pour cause d'absence excusée de l'intervenant, le lieutenant Gaël CADARIO (indisponibilité).

03. Prise de décision : SIVU

Lors de sa dernière réunion, le SIVU a demandé aux différentes communes membres de délibérer au sujet du maintien ou non de ce syndicat, en prenant en compte ses dimensions professionnelles, mais également ses dimensions sociales.

La commission 3 s'est concertée pour cette prise de décision et pense que le SIVU a son utilité, car les entreprises ne prendront pas en charge tous les petits travaux à effectuer en forêt, ce que font par contre les ouvriers sylvicoles du SIVU. Elle plaide pour le maintien et la consolidation du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend la décision de rester au SIVU et de revoir sa position d'ici une année en demandant à Monsieur Mathieu MOUTON de faire établir des devis comparatifs pour les tarifs entre différentes entreprises pour les travaux à venir. Cette décision sera transmise par les représentants de la commune à la commission du SIVU qui se réunira le 13 octobre 2020.

Nombre de votants : 10 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

04. ATC : Mise en demeure avant mandatement d'office

En date du 3 septembre 2020, Monsieur le maire a réceptionné un courrier de dernière mise en demeure avant mandatement d'office émanant des services de Madame la préfète du Grand Est, demandant la régularisation des attributions de compensation qui, pour la commune de Weinbourg, s'élèvent annuellement à - 5 295,00 € TTC.

Depuis 2016, le conseil municipal de Weinbourg refuse de payer cette somme s'élevant à ce jour à une somme totale de 26 475,00 € TTC. La commune estime que les attributions de compensation doivent impérativement être révisées : elle doit pouvoir bénéficier des attributions auxquelles elle a droit.

Une demande de révision a été adressée à Monsieur le président de la République et se trouve actuellement sur le bureau de Madame Jacqueline GOURAUD, ministre en charge notamment des relations avec les collectivités territoriales. De son côté, Monsieur Patrick HETZEL a déposé une question écrite au gouvernement pour demander une révision des ATC.

Dans l'attente de ces réponses, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette mise en demeure et invite Madame la préfète à prendre les mesures qu'elle juge nécessaires.

Nombre de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

05. Plaques de rues bilingues

La commune de Weinbourg souhaite doubler l'odonymie du vieux village, en mettant en place celle en langue régionale sous celle en français. L'objectif est de préserver le patrimoine immatériel de la commune, afin de les transmettre aux jeunes générations.

La commission 5, en charge de la langue régionale, a demandé un devis approximatif – qui devra être réévalué selon les besoins réels – à l'Emallerie rhénane (12 Route de Bouxwiller à Ingwiller).

Un devis sera encore fait pour les trois panneaux d'entrée du village et ceux des bâtiments de la commune.

Nombre de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

06. Téléphone et fibre au clubhouse de l'A.S.W.

L'entreprise NOREST Telecom (25 Rue de la Gare à Hatten), qui s'occupera de la mise à la fibre et de la gestion des lignes de la commune, a fait la proposition de prendre en charge la ligne du clubhouse de l'A.S.W. Ainsi, le clubhouse bénéficiera d'un accès Internet et la salle polyvalente récupérera la ligne téléphonique indispensable à un établissement recevant du public.

La commune de Weinbourg paiera cet abonnement, mais refacturera une fois l'an l'abonnement Internet à l'A.S.W. Une convention sera établie et signée entre la commune et l'association, une fois la ligne installée.

Nombre de votants : 7 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
(Messieurs Nicolas LANNO, Jean-Georges KOLB et Christian VOEGELE n'ont pas pris part au vote, pour cause de conflit d'intérêt.)

07. Commission de contrôle électoral : désignation d'un conseiller municipal et d'un suppléant (annule et remplace la délibération du 8 septembre 2020)

La loi N°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales entraînera, à partir du 1^{er} janvier 2019, plusieurs changements majeurs, notamment pour les modalités de révision des listes. Les commissions administratives sont supprimées et des commissions de contrôle sont créées.

Ces commissions de contrôle seront compétentes pour l'ensemble de la commune. Elles devront se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième jour et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin.

Outre veiller à la régularité des listes électorales, les commissions seront chargées de statuer sur les éventuels recours administratifs formés par les électeurs contre des décisions de radiation ou des refus d'inscription sur les listes prises par le maire à leur encontre et procéder à des inscriptions ou radiations de personnes omises ou indûment inscrites.

Composition des commissions :

Dans les communes de moins de 1000 habitants les commissions sont composées de 3 membres :

- **1 conseiller municipal** (et 1 suppléant) :

La désignation du conseiller municipal est à effectuer dans l'ordre du tableau parmi les membres du conseil prêts à participer aux travaux de la commission. Le cas échéant, c'est le conseiller le plus jeune qui est désigné.

Attention : le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

- **1 délégué de l'administration** désigné par le représentant de l'Etat dans le département,

- **1 délégué du Tribunal de Grande Instance (TGI)** compétent pour votre commune.

Les membres de la commission sont nommés pour une période de trois ans. A chaque renouvellement du conseil municipal, un nouvel arrêté portant composition de la commission sera pris.

Après délibération, les élus décident de retenir les 2 personnes comme suit :

Conseiller municipal : Cyrille HAEHNEL

Suppléante : Olivia HUMANN

Nombre de votants : 10 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

08. Location du logement social au-dessus de l'école

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en date du 29 septembre 2020, une demande a été formulée à la mairie par Monsieur Gaëtan NOURI pour occuper le deuxième logement social au-dessus de l'école. Le couple répond aux conditions d'accès à ce type de logement et est par conséquent éligible à l'obtention du logement vacant. Le logement n°2, sis au 121 Rue Principale, a une superficie de 96,13 m² utile et est inoccupé depuis 2018.

Le conseil municipal décide d'allouer le logement n°2 à Monsieur NOURI et sa compagne pour un loyer mensuel de 409,51 € pour 2020 et 50,00 € d'avances sur charge, soit 459,51 € mensuels.

Le formulaire du bail sera revu et complété par Monsieur le maire et l'adjointe en charge du dossier social pour la commune de Weinbourg.

Nombre de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

09. Divers

09.01. Demandes de subvention

Monsieur le maire informe le conseil municipal que diverses demandes de subvention sont arrivées en mairie et qu'il a décidé de ne pas y donner suite.

Par contre, le conseil municipal décide de fournir un lave-linge à un des logements sociaux qui en est dépourvu.

09.02. Vente de terrain

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur Jean-Georges SOHN propose à la vente deux de ses terrains, les parcelles n°347 (2,3 ares) et n°353 (5,7 ares), jouxtant un terrain communal, au prix de 20 à 25 € l'are. La commune décline cette offre, car non intéressée.

09.03. Réseau local de confiance : élue relais senior

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Madame Olivia Humann a été désignée élue relais senior auprès de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre. Elle sera amenée à faire fonctionner la plate-forme en ligne mise en place et pour guider les personnes âgées de la commune à travers cet outil.

09.04. Fontaine Schwang

Monsieur le maire informe le conseil municipal que deux devis sont parvenus en mairie. L'un établi par l'entreprise BRIWA et fils (21 Rue Principale à Petersbach) concerne la restauration de la fontaine elle-même, pour un montant de 16 330,00 € TTC. L'autre établi par l'entreprise ADAM Travaux publics (20 Rue de Neuwiller à Bouxwiller) concerne la remise en état de l'enrobé du trottoir, pour un montant de 4 611,12 € TTC.

Pour l'instant, ces deux devis restent en attente, car une partie du trottoir, la parcelle n°70, fait partie du domaine privé et une entrevue doit avoir lieu avec le propriétaire avant de décider de l'ampleur des travaux à réaliser et de la prise en charge de la commune. De plus, une partie des travaux de réfection (celle du trottoir) est comprise dans l'enveloppe globale des travaux de la Rue du Wetzstein.

09.05. ATSEM

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Madame Catherine BALZER sera de retour de ses congés maladie suivis des congés légaux et reprendra son service le lundi 12 octobre 2020. Monsieur le maire remercie Madame Tania EBERHARD pour le service rendu pendant l'absence de l'ATSEM titulaire.

09.06. Grands anniversaires

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réclamation est arrivée en mairie pour une absence dans la liste des grands anniversaires du Blättl. Il s'est avéré qu'il s'agit d'une personne qui ne vit plus dans la commune et qui a eu son anniversaire (80 ans) fin août. Il est décidé qu'un panier garni lui sera remis par la suite.

Le conseil municipal décide que dorénavant les personnes – éligibles aux cadeaux pour les grands anniversaires – qui ont vécu de nombreuses années dans le village, qu'ils y aient fêté leurs 80 ans ou non, mais qui se trouvent actuellement en EHPAD, se verront offrir un panier garni pour leurs 80, 85, 90 ans et plus. Ce cadeau devient par contre caduc en cas de déménagement hors de la commune avant le placement en EHPAD.

09.07. Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nomination de Madame Christel MORITZ comme déléguée titulaire de l'administration, en remplacement de Monsieur Yves RUDIO, et de M. Alain BURG comme délégué titulaire du T.G.I., en remplacement de Madame Jessica CLEISS, pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

09.08 Gratuité des salles de la commune

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a décidé d'octroyer la gratuité de la salle polyvalente aux associations ayant leur siège dans la commune pour plusieurs occasions non lucratives par an, toutefois sans exagération, et à condition que la salle ne soit pas réservée par ailleurs – en amont ou en aval de la demande. En contrepartie, il demande la remise en propreté des locaux à l'issue de la manifestation.

09.09 Diagnostic amiante à l'école

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il faudra faire un diagnostic concernant l'amiante à l'école. L'entreprise D&D Diagnostic et expertise (30 rue du Maréchal Foch à Saverne) a été retenue et établira ce diagnostic amiante pour un montant de 275,00 € TTC prochainement.

09.10 Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : Une demande de subvention pour les plaques des rues est en cours. D'autres demandes de subventions sont à faire : la fontaine, la LAFA pour l'arrosage. M. Le maire prendra attache auprès de M. HETZEL à ce sujet.

Commission 2 : Remise en état de la tour du clocher de l'église pour en interdire l'accès aux pigeons, car ils font des dégâts partout. Il faudrait voir pour fermer avec un treillis galvanisé. Un devis va être établi.

Les chantiers se passent bien, mais celui de l'aire de jeux est ralenti à cause de la pluie.

Demande de devis pour les radars pédagogiques : le tarif annoncé lors du dernier conseil municipal peut être garanti jusqu'à la fin d'année.

Demande de devis faite pour la peinture jaune à mettre en place devant le presbytère jusqu'au virage près de la mairie, pour que les voitures ne se garent plus dans la rue notamment lors de la sortie des écoles. Il en sera de même devant le restaurant.

Demande de devis pour fourniture et pose de chicanes (entreprise GERNER de Haguenau).

Commission 3 : Démarrage des travaux au monument aux morts. Certains membres du conseil proposent de couper les arbres et de voir avec l'ouvrier communal pour charger et débarrasser le bois.

Débarrasser les plantes estivales au monument aux morts et entrées du village.

Lors des réunions SDEA, Monsieur Jean-Marc KRENER a été réélu président, ainsi que Monsieur Patrick MICHEL au nom de l'intercommunalité. Le prix des abonnements restera inchangé.

Une réunion est prévue avec Monsieur Hervé STRASBACH du SDEA pour le transfert de la compétence eau au SDEA.

Commission 4 : RAS

Commission 5 : La rencontre des associations de Weinbourg, a permis d'établir un calendrier des différentes manifestations pour l'année à venir, paru dans le Winbùrjer Blättl (sous réserve des conditions sanitaires). Les associations ont également pu soumettre leurs besoins ou attentes de la commune. Il a été demandé un lieu de stockage de matériel pour la Brouette, un soutien financier ou un lieu pour se réunir.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 22h23.

Weinbourg, le 06 octobre 2020

Le maire,
Yves RUDIO

